Liberté!

MAI 2005 – N°414– **LE MENSUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL**

BELGIQUE-BELGIE
PP
1/2345
BXL X

DÉPOT À BRUXELLES X

Ne paraît pas aux mois de juillet-août.
9, rue Berckmans
1060 Bruxelles

LES ROMS UN ENJEU EUROPÉEN

CINÉMA :
AVANT-PREMIÈRES
POUR AMNESTY

MOUVEMENT :
LES DÉRIVES DE LA LUTTE ANTITERRORISTE
UN COLLOQUE

ÉDITORIAL

UN GÉNOCIDE QUI NE PASSE PAS

Les 24 et 25 avril 1915, à Istanbul, la police ottomane interpella, incarcéra et exécuta quelque 650 intellectuels et notables arméniens, accusés de trahison au profit de la Russie après avoir signé des aveux obtenus sous la torture. Dans les mois qui suivirent, entre 1 million et 1 500 000 Arméniens (sur les 1 900 000 que comptait l'Empire ottoman) furent déportés d'Arménie, de Cilicie et du Bosphore. Ils furent ensuite assassinés au terme de longues marches de la mort vers le désert de Syrie ou dans le cadre de travaux forcés consacrés à l'effort de guerre. Ainsi se solda le *Medz Yeghern* (le «Grand Désastre», en arménien).

Depuis neuf décennies, la Turquie républicaine, qui a succédé au régime ottoman, ne reconnaît pas le génocide arménien et refuse d'en assumer la responsabilité. Tout au plus reconnaît-elle la réalité de massacres commis par les forces impériales contre une minorité dans le contexte chaotique d'une Première guerre mondiale qui provoquera la mort de plusieurs dizaines de milliers de civils turcs et arabes tout aussi innocents que les Arméniens.

Pour la Turquie, «*s'il a eu lieu*», le génocide a été commis par l'Empire ottoman et la République turque ne peut donc pas en être tenue responsable. Ce faisant, les autorités turques oublient que, légalement, ce ne sont pas les gouvernements mais les Etats qui sont responsables. Ainsi, l'Allemagne fédérale assume-t-elle la responsabilité légale de l'extermination de 6 millions de Juifs par le Reich nazi.

L'Assemblée générale des Nations unies (en 1985) et le Parlement européen (en 1987) ont reconnu le génocide arménien. De même, la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU a fini par inscrire ce génocide aux côtés des génocides juif et tsigane. Mais la Turquie, tous gouvernements confondus, continue d'adopter une attitude rigide, craignant qu'une reconnaissance ne la contraigne à des compensations territoriales au profit de la République (ex-soviétique) d'Arménie ou à des compensations financières astronomiques et à hauteur de la valeur des biens perdus et des villages détruits en 1915.

Par ailleurs, véritable casse-tête, l'«Arménie ottomane» de jadis, vidée de sa population arménienne, constitue aujourd'hui une partie du «Kurdistan turc», un Kurdistan dont les velléités d'autonomie ou d'indépendance sont systématiquement réprimées par des autorités qui n'ont, dans les faits, pas renoncé à l'usage de la force militaire brute et de la torture.

Pourtant, la Turquie prendrait une initiative courageuse en reconnaissant la réalité d'un génocide commis par un ancien régime contre une de ses anciennes minorités nationales. Non seulement elle se réconcilierait avec son histoire et avec les Arméniens. Mais elle indiquerait également à sa minorité kurde qu'elle est désormais suffisamment sûre d'elle que pour respecter ses droits humains, individuels et collectifs. ● Pascal Fenaux

Libertés • rue Berckmans, 9, 1060 Bruxelles • Tél: 02 538 81 77 Fax: 02 537 37 29 • libertes@aibf.be • www.libertes.be • **Éditeur responsable :** Vincent Forest • **Rédacteur en chef :** Pascal Fenaux • **Secrétaire de rédaction :** Brian May • **Comité de rédaction :** Suzanne Welles, Claude Gouzée, Anne Lowyck, Samuel Grumiau, Véronique Druant, Laurence Geyduschek, Julien Vlassenbroek, Bruno Brioni • **Ont collaboré à ce numéro :** Alain Reyniers, Gaëlle Carayon • Maquette : RIF • Mise en page : Gherthrude Schiffon • Impression : Remy Roto • **Couverture :** Course de chevaux au festival Rom de Todorov Den à Sofia en Bulgarie. Février 2004 © AFP • **Erratum :** Une coquille s'est glissée dans notre éditorial d'avril dernier. Le bilan de 15 ans de guerres libanaises était de 150 000 morts, pas de 300 000 •

CHANGEMENT D'ADRESSE – ATTESTATION FISCALE – MODIFICATION, ANNULATION OU NOUVELLE COTISATION DE MEMBRE/DONATEUR(TRICE)

Madame Josiane Mettens : jmettens@aibf.be

❍ **je change d'adresse** (inscrire uniquement la nouvelle adresse)
Nom: .....Prénom: ..... N° de membre: .....
Adresse: ..... N° ..... bte .....
Code postal: ..... Localité: .....
Tél (obligatoire): ..... E-mail: .....

❍ **Oui, j'adhère aux objectifs d'Amnesty et souhaite devenir membre**

❍ Je répartis le montant de : ❍ ma cotisation ❍ de mon abonnement sur toute l'année en complétant ce coupon et en le renvoyant à Amnesty International, 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles. Tout montant qui dépassera 14,87 € (prix de la cotisation ou de l'abonnement), sera considéré comme un «don», et par là-même jouira de la déductibilité fiscale pour autant que ce supplément soit de 30 € ou plus.

Je verse tous les mois, au départ de mon compte n° ..... – ..... la somme de : ❍ 2,5 € ❍ 5 € ❍ ..... € (toute autre somme de mon choix) au profit du compte 001-2000070-06 de Amnesty International à partir du ..... et jusqu'à nouvel ordre. Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

ou je verse en une fois le mandat de ..... au compte 001-2000070-06
Nom: .....
Prénom: ..... Date de naissance: .....
Adresse: .....
..... N° ..... bte .....
Code postal: ..... Localité: .....
Tél (obligatoire): ..... E-mail: .....
Profession: .....
Date: ..... Signature:

Ne rien inscrire dans cette case s.v.p. (réservé à l'organisme bancaire)

			–					–					

SOMMAIRE

ACTUEL 3
- Kirghizistan : feu de paille ou embrasement régional ?
- Paroles : «*Nous devions nous dénuder et nous empiler les uns sur les autres*»
- Insolites-Brèves

DOSSIER 5
Roms : un enjeu européen
- Un traité des Roms
- Roms d'Europe, entre exclusion et intégration
- Les Roms sous les feux des projecteurs européens
- La mémoire «trouée» d'un crime de masse
- De la décharge à l'école

MOUVEMENT 11
- Violence conjugale, l'affaire de tous
- Brèves

ACTION 13
- Lettres du mois
- Bonnes nouvelles

CULTURE/AGENDA 15
- Terre Promise
- Elles étaient Cinq

AUTORITÉ PALESTINIENNE
JUSTICE ET PEINE DE MORT

Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne, semble avoir pris des mesures susceptibles de renouveler avec les exécutions et rompre ainsi le moratoire qui était *de facto* respecté. Cette évolution est d'autant plus inquiétante qu'Amnesty a appris que certains condamnés à mort avaient été déclarés coupables au terme de procès contraires aux règles d'équité et présidés par des juges militaires recourant à une procédure sommaire et parfois au huis clos.
De plus, l'impunité dont jouissent les responsables palestiniens de certains assassinats, notamment les meurtres de «collaborateurs» palestiniens et de civils israéliens, ainsi que les crimes «d'honneur», ne présage rien de bon pour l'avenir des droits humains en Palestine.

ÉGYPTE
CRIME CONTRE L'HUMANITÉ ET VIOL DE L'ETAT DE DROIT

L'attentat à la bombe qui a tué au moins trois personnes et en a blessé des dizaines d'autres, au centre du Caire le 7 avril, constitue un crime contre l'humanité et ne se justifie en aucune circonstance. Les États ont évidemment le devoir de prendre des mesures concrètes pour protéger les personnes relevant de leur autorité et pour traduire en justice les responsables d'attaques, mais cela doit se faire dans le respect du droit international relatif aux droits humains. Dans ce contexte, Amnesty International appelle les autorités égyptiennes à ne pas procéder à une vague d'arrestations arbitraires et à la mise en détention de centaines, voire de milliers de personnes, comme cela s'était produit après l'attentat de Taba en octobre 2004. La plupart des personnes interpellées avaient été mises au secret et torturées. Aujourd'hui, beaucoup sont toujours incarcérées sans avoir été inculpées ni jugées.

INDE/PAKISTAN
LA PAIX SABOTÉE

Le 6 avril, quelques heures avant que les premiers «bus de la paix» ne démarrent pour relier la partie indienne du Cachemire à celle administrée par le Pakistan, un attentat à la bombe visant la gare des bus de Srinagar (capitale d'été du Cachemire indien) a fait plusieurs victimes civiles. Cette attaque visait clairement à faire échouer la reprise d'un dialogue inespéré entre l'Inde et le Pakistan. Le meurtre ciblé de civils constitue une violation des normes internationales en matière de droit humanitaire, tandis que les menaces et les attaques perpétrés contres ceux-ci est inacceptable. Certaines des personnes qui ont pris et vont prendre ce bus à l'avenir n'ont pas vu leur famille depuis plus d'un demi-siècle. Amnesty salue toute avancée pouvant contribuer à créer un climat propice à la promotion et à la protection des droits humains.

LIBYE
DES RÉFUGIÉS EN DANGER

Alors que les ministres de la Justice et de l'Intérieur de l'Union européenne débattront bientôt d'une coopération future avec la Libye au sujet de l'immigration illégale, il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'il n'existe sur place aucune garantie concernant les droits des réfugiés. Les personnes renvoyées de force en Libye courent le risque de conditions de détention dégradantes et d'une nouvelle expulsion vers un pays où elles sont susceptibles d'être emprisonnées et torturées. S'il reprend, le dialogue euro-libyen et la coopération devront au minimum comprendre une clause de conditionnalité très claire relative au respect des droits humains sans quoi, tous les abus seront permis.

KIRGHIZISTAN:
FEU DE PAILLE OU EMBRASEMENT RÉGIONAL?

Célébration de l'indépendance du Kirghizistan sur la place Ala Tau à Bishkek. © AFP

C'est dans l'air du temps. Un vent d'agitation se répand sur l'ex-bloc soviétique. Après la «révolution des roses» géorgienne de novembre 2003 et la «révolte orange» ukrainienne de décembre 2004, la «révolution des tulipes» vient de balayer le Kirghizistan.

Le 24 mars dernier, il n'a fallu que quelques heures pour que s'écroule le régime du président Askar Akaiev. Suite à une vague de protestation qui avait débuté quelques semaines auparavant dans le sud-ouest du Kirghizistan entre les deux tours des élections législatives, les opposants ont fondu sur la capitale. Il a fallu la fuite vers Moscou de l'ancien président Akaiev pour mettre fin au chaos et à la violence qui s'étaient emparées de la capitale Bichkek. En dirigeant totalitaire qui se respecte, Akaiev s'était assuré une campagne électorale sur mesure, censurant la presse indépendante et disqualifiant plusieurs candidats d'opposition pour mieux placer ceux de son clan. Mais, depuis la fin des années 90, Akaiev avait tellement consolidé son pouvoir en muselant de plus en plus l'opposition politique et civile que cela a fini par lasser une population vivotant avec un revenu mensuel de 40 $.
Tout semblait pourtant avoir bien commencé pour cette petite république ex-soviétique, considérée comme un îlot de démocratie dans une Asie centrale habituée au despotisme. Dès sa conquête (démocratique) du pouvoir, Askar Akaiev avait instauré le multipartisme et s'était tourné vers une économie de type libéral, ce qui lui avait ouvert les portes de l'OMC en 1998.
A présent, la question se pose de savoir si le Kirghizistan aura les reins assez solides pour assurer le renouveau. La question n'est pas à prendre à la légère quand on sait que cette république est prise en sandwich entre le Kazakhstan, allié mais imposant, et le géant chinois qui tient les minorités ouïghoures à l'œil. En outre, le Kirghizistan a des frontières communes avec un Tadjikistan fragilisé par la guerre civile et un Ouzbékistan en butte à une opposition islamiste armée.

DISSONANCES

L'opposition qui a renversé Akaiev ne s'exprime pas d'une seule voix. Elle manque en outre d'une figure emblématique digne d'un Sakaashvili géorgien ou d'un Iouchtchenko ukrainien. Si le Parlement kirghize a confirmé le 28 mars Kourmanbek Kabiev, hérault de la «révolution des tulipes», au poste de Premier ministre et président de la République *ad intérim*, peu de Kirghizes affichent une confiance aveugle en leurs nouveaux dirigeants et ils sont nombreux à n'avoir assisté à la révolte qu'en simples spectateurs. Des divergences de vues sur l'avenir du pays semblent exister entre Kourmanbek Bakiev et Felix Kulov, autre figure de proue de la «révolution», emprisonné pour corruption et libéré au titre de prisonnier politique par les manifestants de mars. Kulov et Bakiev devraient logiquement s'affronter lors des présidentielles de juillet.
Derrière cette cacophonie de l'opposition, ce sont en fait des divisions géographiques et linguistiques qui se cristallisent. Kulov vient du nord du pays, une région qui, autour de Bichkek, est davantage russifiée que le sud dont est originaire Bakiev et qui est, avec Jala-Abad, le berceau de la «révolution des tulipes». Le sud est également

proche de la vallée de Fergana, zone de repli d'une guerilla islamiste. Si le Kirghizistan a été tardivement converti à l'islam, ce dernier y est pratiqué avec beaucoup plus de piété dans la vallée de Fergana[1] que dans le nord. Cette vallée abrite les factions du Hizb-ut-Tahrir (le Parti de la Libération, une organisation qui milite pour la création d'un califat en Asie centrale) et composé d'Ouzbeks ayant fui la répression du régime d'Islam Karimov.

À l'instar de Karimov, Akaiev avait prétexté de la lutte contre le terrorisme pour renforcer son pouvoir, d'autant plus que, depuis 1999, des groupes du Mouvement islamique d'Ouzbékistan se sont également infiltrés dans la vallée. Les habitants de la vallée, qui revendiquent une meilleure représentation dans les institutions centrales, sont de ce fait soupçonnés de servir les intérêts des mouvances islamistes radicales. Or au début des années 90, Akaiev avait réussi à mener une politique consensuelle en évitant l'écueil tadjik et en ralliant les différentes ethnies[2] et confessions autour d'une idée de territoire kirghize.

Les paris sont ouverts sur l'avenir de ce pays. Vu l'inscription géopolitique du Kirghizistan, Akaiev avait opté pour une politique d'intégration régionale. Membre de la CEI et du groupe de Shangaï[3], le territoire kirghize abrite aussi bien des bases militaires russes qu'américaines. Les principaux partenaires du Kirghizistan restent vigilants. La Chine voit d'un mauvais œil le chaos qui pourrait menacer le pays, elle qui utilise à sens unique les routes de la soie pour écouler sa marchandise. Quant à la Russie, elle commence à s'inquiéter d'un effet domino dans la région qui risquerait de mettre à mal son emprise sur ses anciens pré-carrés.

Car à l'intérieur même de ses frontières, outre la Tchétchénie, certaines républiques musulmanes du Caucase du Nord et de la Volga font entendre leur voix et réclament la démission de leurs propres présidents. Le mécontentement gronde dans le Daghestan, en Ingouchie, en Kalmoukie, ainsi que dans les républiques du Tatarstan et du Bachkortostan. À ce rythme, Moscou risque de se transformer bientôt en Miami pour tyrans et oligarques mis en retraite anticipée.

Ce qui est certain en tout cas, c'est que les États-Unis aimeraient garder leur pied-à-terre en Asie centrale, car qui domine cette région domine le monde. La question restant de savoir si, derrière le travail d'ONG d'origine américaine, ce ne sont tout simplement pas les Etats-Unis qui sont en train d'exercer un «soft power» en vue de «démocratiser» toute l'ancienne Union soviétique. ▣ **Véronique Druant**

(1) La vallée de Fergana formait une entité homogène avant d'être arbitrairement divisée par Staline entre l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Kirghizistan.

(2) La première minorité en importance numérique se trouve être les Ouzbeks qui devancent dorénavant les Russes suivis par les Dungans, les Ukrainiens et les Ouïgours. Notons que ni Kulov ni Askaiev ne maîtrisent pas parfaitement la langue kirghize.

(3) Groupe de Shangaï: organe régional de coopération sécuritaire entre la Chine, la Russie le Kazakhstan, le Tadjikistan , l'Ouzbékistan et le Kirghizistan. CEI: Communauté des États indépendants.

L'INSOLITE

DES ROBOTS AU SECOURS DES DROITS HUMAINS ?

Après le Qatar, Les Émirats arabes unis ont décidé d'interdire le recours à des jockeys de moins de 16 ans traditionnellement «employés» pour les courses de dromadaire dont le pays est friand. L'organisation Anti-Slavery International avait pointé du doigt en juin 2004 ce trafic d'enfants, souvent originaires d'Inde, que certains pays du Golfe font venir à coup de promesses de rémunération, d'éducation et de formation quand ils ne sont pas tout bonnement enlevés. Ces enfants sont en fait maintenus dans des endroits insalubres, privés d'une nourriture adéquate (pour être le plus léger possible) et risquent leur vie à chaque course.

Mais l'introduction de «jockey-robot» serait censée mettre à un terme à cette pratique barbare. La première expérience a été effectuée à Abou Dhabi et aurait été un succès. L'histoire ne dit pas ce que deviendront les ex-enfants jockeys...▣

PAROLES

SYRIE:

«NOUS DEVIONS NOUS DÉNUDER ET NOUS EMPILER LES UNS SUR LES AUTRES»

Un militaire syrien examine les dégâts infligés à un édifice public lors d'affrontements dans la ville kurde de Kobanî, rebaptisée Aïn el-Arab dans le cadre de la politique d'arabisation forcée des zones frontalières menée depuis la fin des années 60. © AFP

En mars 2004, dans la ville kurde syrienne de Qamishlo, un match de football dégénérait en affrontements entre Arabes et Kurdes et se concluait par une nouvelle vague de répression dans un pays qui vient d'entrer dans sa 40e année d'Etat d'urgence. Le témoignage de Hassan (il s'agit évidemment d'un pseudonyme) concorde avec tous ceux recueillis auprès d'anciens détenus, kurdes et arabes, quant au recours systématique aux mauvais traitements et à la torture, y compris sur des enfants.

«On nous a complètement déshabillés, nous enlevant même nos sous-vêtements, puis nous avons été fouettés et insultés, tandis que nos parents se faisaient traiter de tous les noms. On nous a fait rester debout face au mur les mains en l'air, un pied levé, durant 72 heures... Toutes les heures, on nous laissait nous reposer un peu en nous faisant coucher par terre. Au bout de deux jours, nous ne pouvions plus tenir debout et, comme nous ne pouvions plus lever les bras tellement nous avions mal, ils nous ont dit de mettre les mains derrière la tête. Chaque fois que nous nous endormions, ils nous frappaient. Si nous ne répondions pas correctement, ils nous mettaient, les yeux bandés dans le «dulab» (supplice du pneu, la victime est placée à l'intérieur d'un pneu que l'on tourne de manière à ce qu'elle se retrouve tête en bas) et ils nous frappaient avec des bâtons de bambou ou des fouets jusqu'à ce que nous ne puissions plus tenir debout. Puis ils nous faisaient courir afin que notre sang circule et redonne des couleurs à nos pieds que les coups avaient rendus tout noirs (...). Au bout du sixième jour, on a reçu un peu de nourriture, juste de quoi nous maintenir en vie. Ils nous obligeaient à nous dénuder lorsqu'ils nous apportaient de la nourriture puis nous frappaient à un point tel que nous ne voulions plus nous nourrir, car cela signifiait que nous serions encore battus. On nous a dit que nous serions exécutés parce que nous étions coupables de plusieurs crimes, que nous étions des «traîtres» et des «infidèles», et que nous voulions détruire le pays. Nous étions si fatigués que nous avons commencé à avoir des hallucinations.

Hassan témoigne également de son calvaire dans un autre centre de détention. *«On nous a placés dans une pièce où nous ne voyions rien du tout... Nous dormions à même le sol, au milieu des souris. On nous a tondus. On n'ouvrait la porte que pour nous jeter de la nourriture à la figure. Et pendant que nous mangions, on nous arrosait d'eau froide avant de nous frapper, de nous forcer à nous dénuder à nouveau et à nous empiler les uns sur les autres. Puis un gros type nous grimpait dessus et nous fouettait le visage tout en nous abreuvant d'insultes et en nous traitant d'ingrats à vouloir un État à nous.»* ▣

LES ROMS : UN ENJEU EUROPÉEN

Avec une population avoisinant les 10 millions d'âmes, les Roms constituent la minorité la plus importante de tout le continent européen. Ils en sont également l'un des plus vieux éléments, charriant les stéréotypes les plus éculés et les images d'Epinal les plus édifiantes. Dans ce contexte, les commémorations du 60e anniversaire des libérations des camps de concentration et d'extermination nazis sont arrivées à point nommé pour nous rappeler que, comme leurs concitoyens juifs, les Roms avaient aussi été traqués et éliminés en tant que tels par les tortionnaires nazis et leurs auxiliaires européens. Le premier anniversaire de l'élargissement de l'UE à plusieurs Etats comptant d'imposantes communautés roms fournit également l'occasion d'une ébauche de bilan des politiques d'intégration mises sur pied pour venir à bout d'un «mal-être rom» et de mesures souvent discriminatoires. Une double réalité à l'origine d'une émigration permanente des anciens pays «de l'Est» vers «l'Ouest».

Femmes roms de Roumanie vivant dans le bidonville de Vaulx-en-Velin, près de Lyon, le 26 septembre 2002. © AFP

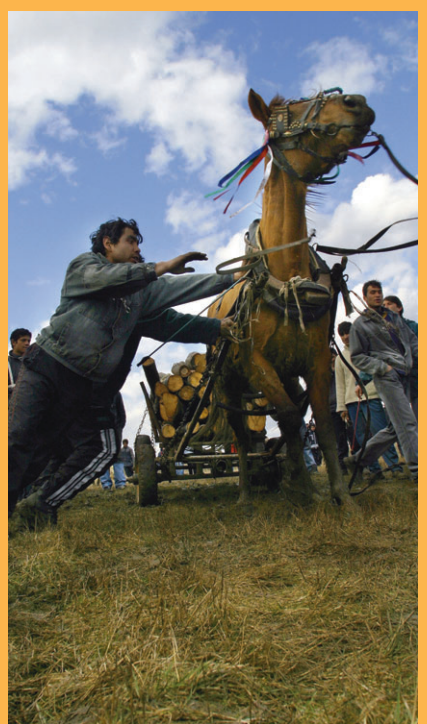

UN TRAITÉ DES ROMS

Les Roms sont la plus ancienne minorité ethnique d'Europe, mais aussi la plus méconnue et celle qui suscite le plus de sentiments ambivalents. Un bref historique.

En Europe, les Roms sont sans doute l'une des sociétés à la fois les plus complexes et les plus chargées de préjugés, souvent négatifs, rarement positifs. Preuve de la violence de ces préjugés dans les sociétés européennes d'avant-guerre, les Roms ont été, comme les Juifs, victimes de la politique génocidaire du régime nazi et quelque 600 000 d'entre eux ont été exterminés durant la Seconde Guerre mondiale.

Longtemps ignorées tant que l'Union européenne (UE) n'était encore composée que de 15 États membres d'Europe de l'Ouest, les communautés roms et leurs 8 millions d'âmes établies de l'Atlantique à l'Oural[1] ont commencé à faire l'objet d'un début de prise en considération lorsqu'il s'est agi de préparer l'élargissement à 10 nouveaux États au printemps 2004 et à 2 autres en 2007. En effet, la plupart de ces États (à l'exception de Chypre et de Malte) sont composés de très fortes minorités roms et c'est sur leurs territoires que résident la très grande majorité des 6,5 millions de Roms de l'Union européenne élargie à 27 membres[2].

À l'instar des populations juives avant le génocide perpétré par le régime nazi, les populations roms d'Europe centrale et orientale constituent des minorités linguistiques et sociales (et parfois confessionnelles) au coeur de sociétés qui leur sont souvent hostiles. Preuve parmi d'autres de la difficulté qu'ont les sociétés majoritaires à traiter de leurs rapports avec les communautés roms, le terme même de «rom» est d'apparition très récente dans le discours politique et journalistique européen, malgré leur arrivée en Europe orientale dès le XIIe siècle. Encore aujourd'hui, le terme le plus couramment utilisé pour définir les Roms est celui de «Tsiganes», un terme d'origine greco-byzantine *(Athinganoï)* et qui signifie «intouchables». À ce terme péjoratif, les intéressés préfèrent évidemment celui de «Roms», qui signifie, lui, «Hommes» en romani.

Au sortir du *Porrajmos* («Dévoration», nom donné par les intellectuels roms à leur extermination), la période communiste vit les Roms d'Europe centrale et orientale être absorbés dans une industrialisation lourde n'exigeant que peu de qualifications. Ce changement allait définitivement les sédentariser, au contraire de leurs frères d'Europe occidentale qui, eux, continuent à vivre en *«gens du voyage»*.

Avec l'effondrement des régimes communistes et l'établissement de démocraties parlementaires en Europe

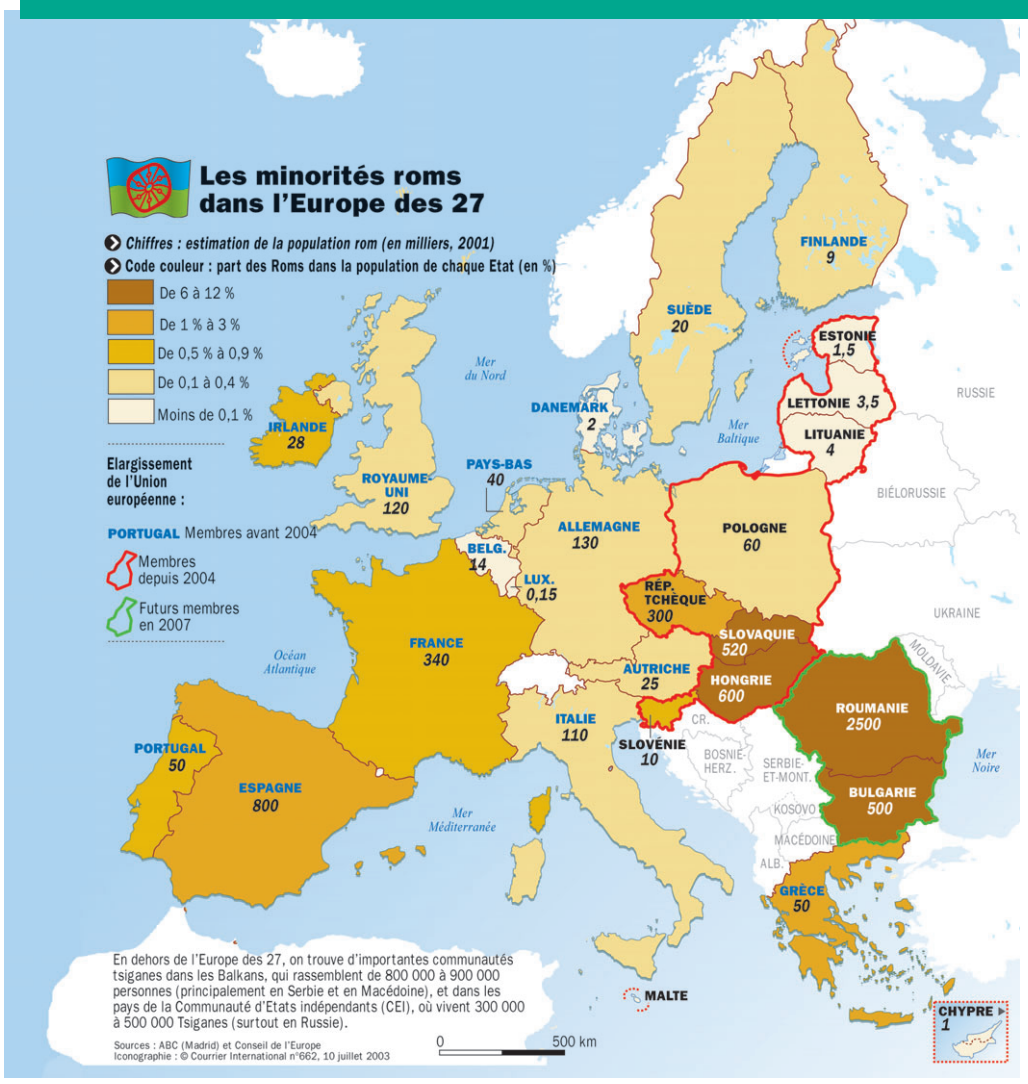

LES ROMS D'EUROPE, ENTRE **EXCLUSION ET INTÉGRATION**

La «question rom» est relativement récente. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, les Roms formaient des communautés autonomes et dynamiques, par-delà les frictions avec les sociétés d'accueil. Aujourd'hui, malgré la déglingue sociale des communautés d'Europe centrale et orientale, les Roms peuvent compter sur des ressources propres et des élites déterminées.

Les Roms sont d'origine indienne. Leurs ancêtres n'étaient probablement pas tous des nomades lorsqu'ils arrivèrent dans l'Empire byzantin aux alentours du XIIe siècle. Sans velléité de conquêtes, ils possédaient des atouts non négligeables pour s'insérer dans l'économie des régions qu'ils traversaient et où ils se présentaient comme artisans, artistes et commerçants, c'est-à-dire des travailleurs indépendants maîtres de leur temps. Soucieux d'une rentabilité rapide de préférence liée à un effort ponctuel, ils faisaient preuve d'une polyvalence telle qu'ils pouvaient s'adapter aux demandes et aux besoins d'une clientèle sédentaire dispersée et diversifiée.

Sans doute leur manière de travailler apparaissait-t-elle équivoque aux yeux d'un grand nombre d'Européens. Leur prospection quotidienne, placée sous le signe de la chance et de la sollicitation spontanée, tenace et optimiste des populations visitées, tout cela les éloignait des communautés paysannes attachées à un travail de longue haleine et rythmé par le jeu des saisons. Malgré tout, et quelles qu'aient pu être les inévitables frictions, nomades et paysans pouvaient avoir besoin l'un de l'autre, les premiers offrant des outils, des paniers, des soins vétérinaires, de la musique ou une force temporaire de travail aux seconds en échange de nourriture ou d'autres biens.

Longtemps, les Roms ont ainsi pu vivre de leurs traditions économiques, comme itinérants, mais aussi comme sédentaires là où des débouchés

centrale et orientale au début des années 90, l'entrée des Roms dans le discours public a pu faire croire à un «printemps rom». C'est qu'à cette époque, de nombreuses organisations roms de défense des droits humains ont fait leur apparition, tandis que des partis politiques roms parvenaient à envoyer des élus dans plusieurs parlements. Ce «printemps» s'est également traduit par le développement d'une presse rom, rupture notoire dans une culture longtemps davantage orale qu'écrite. À cet égard, *Rádió©*, la première radio rom d'Europe, basée à Budapest, fournit sans doute l'exemple le plus frappant de ce renouveau.

Cependant, ce «printemps» a davantage été vécu et porté par les secteurs les plus dynamiques des communautés roms. Et, de fait, les énormes difficultés d'intégration sociopolitique que rencontrent les couches roms les plus déclassées restent telles qu'en février 2004, soit quelques mois à peine avant l'élargissement de l'UE de 10 à 25 États, des «émeutes de la faim» éclataient en Slovaquie, un État européen qui compte la plus forte minorité tsigane d'Europe, soit 10 % de la population. Au terme de plusieurs jours d'émeutes et de pillages, les Roms de Slovaquie n'obtenaient des autorités de Bratislava que quelques avancées sociales symboliques mais parvenaient néanmoins à faire prendre conscience à la majorité de la population slovaque des terribles obstacles mis devant leur intégration.

Dès lors, vu la gravité et la complexité d'une situation qui, avant l'élargissement, a vu plusieurs dizaines de milliers de Roms demander l'asile dans les «anciens» pays de l'UE, les «nouveaux» membres de l'UE, avec l'aide du Conseil de l'Europe, ont dû élaborer d'ambitieux programmes d'intégration des Roms : accès à l'emploi, bourses d'études, secrétariats à l'égalité des chances, etc... D'autres initiatives comme la création d'écoles expérimentales sont prises en charge par des fondations, des autorités locales ou par des Églises.

Mais tout cela sera-t-il suffisant pour garantir aux Roms le respect de tous leurs droits ? Cela n'est pas certain. Ce qui l'est par contre, c'est que la construction européenne se jugera, entre autres, sur la façon dont elle aura assuré l'intégration et le respect de ses minorités constitutives. ■ **Pascal Fenaux**

(1) En l'absence de statistiques fiables, les chercheurs en sont réduits à proposer cette fourchette basse, tandis que les fourchettes hautes font état de 11 millions d'âmes.

(2) En clair, lorsqu'elle comptera 27 Etats membres, l'UE verra sa population rom presque quadrupler et passer de 1,8 à 6,5 millions d'individus.

DES MOTS ET DES **LANGUES**

La dénomination péjorative *«Romanichel»* est un dérivé de *Romani Tachvé [«gars tsiganes»]*. Le mot *«manouche»* désigne les Sintés, Roms du Piémont (Italie) parlant un romani germanisé. Les termes *«Gitan»* (utilisé en Espagne et dans le sud de la France) et *«Gypsy»* (utilisé dans les pays anglophones) sont dérivés des mots *Egyptianos* et *Egypcians*, qui renvoient à la petite Égypte, une région d'Asie mineure (Turquie) peuplée de Roms. Quant à *«Bohémien»*, il désignait à l'origine un nomade muni d'une lettre de recommandation des rois de Bohême. La langue des Roms est le *romani*, une langue indo-européenne proche du sanskrit. Ce n'est que depuis peu qu'elle est retranscrite (en alphabet latin). En Europe, les Roms parlent des dialectes romanis différents et plus ou moins mixés avec les dialectes des sociétés sédentaires. Les Roms d'Espagne parlent le *calo*, les Roms de Roumanie le *vlach*, les Roms d'Asie mineure le *greko*, etc. tandis que les Roms germanisés, les Sintés, parlent le *sinto*. Certains dialectes sont liés aux métiers et à la nécessité de communiquer avec les «clients». C'est le cas du *lovari* des maquignons (parlé en France, en Allemagne et en Hongrie), du *kalderash* des chaudronniers ou encore du *tchourar* des rétameurs. En Hongrie, sédentarisés de longue date, une partie des Roms utilisent le *beash*, une forme archaïque de la langue roumaine. ■ **Pascal Fenaux**

locaux leur étaient assurés. Les exemples d'une telle insertion sont nombreux, notamment dans l'Empire ottoman et en Europe centrale où les Roms contribuèrent aux efforts de guerre des peuples locaux. Pourtant, le choc culturel engendré par l'apparition de ces familles de maquignons, de saltimbanques, de musiciens et autres diseurs de bonne aventure allait favoriser l'éclosion de nombreux stéréotypes favorisant un climat d'exclusion. D'abord longtemps partenaires des populations européennes sédentaires, les Roms allaient être partout exclus du champ politique et perçus au mieux comme auxiliaires à dominer, au pire comme des trouble-fêtes à écarter. Malgré tout, ils allaient chercher à s'adapter.

AUTONOMISATION, EXCLUSION ET EXTERMINATION

Peu à peu, et si tant est qu'ils ne l'aient pas déjà été en Asie, les Roms vont se diversifier. Les uns conserveront l'état d'esprit de travailleurs indépendants, farouches défenseurs d'une identité collective forte ; les autres vont davantage perdre leur mobilité, voire leur autonomie, et ils se retrouveront au bas de l'échelle sociale, petites mains résignées des seigneurs, des paysans et des citadins. Certains vont se replier sur eux-mêmes et vivoter à la périphérie des sociétés établies, tandis que d'autres vont poursuivre un cheminement séparé en maîtrisant, autant que faire se peut, les moments de contact avec les *Gadjé* (les non-Roms).

Dans ce processus, certains traits collectifs roms, tels le fatalisme ainsi que la propension à se méfier du monde extérieur et à choisir les conjoints dans le seul milieu d'origine, vont s'accentuer. L'éducation des enfants va se maintenir dans la méfiance des Gadjé et se fonder sur l'imitation des parents et l'exploration pratique de l'environnement.

Cette tendance à l'exclusion n'a fait que se confirmer tout au long du XXe siècle. Désignés comme perturbateurs de l'ordre social et afin de préserver la «pureté» de la race allemande, les Roms vont être broyés par les nazis et leurs collaborateurs au cours de la Seconde guerre mondiale.

En Europe occidentale, le nomadisme va faire l'objet d'un traitement policier de plus en plus ciblé avant d'être, au mieux, endigué sur des terrains de stationnement trop peu nombreux et le plus souvent inadaptés à l'accueil décent des familles du voyage. L'évolution des contraintes du marché, de la sophistication technologique de la production des biens et des habitudes de consommation va contribuer à l'appauvrissement croissant de plusieurs communautés tsiganes.

Dans les pays d'Europe centrale et orientale qui ont fait l'expérience du communisme, les Roms ont d'abord été perçus comme une aberration sociale, un archaïsme hérité de l'ordre bourgeois qui devait tôt ou tard disparaître par l'instauration du mode de production socialiste. Ils ont donc été massivement dirigés vers les fermes collectivisées ou les entreprises d'État, mais généralement pour n'occuper que des postes à faible niveau de qualification. Certains d'entre eux ont pu gravir les échelons de la société. Néanmoins, l'absence de réflexion politique sur les contraintes culturelles des Roms (langue maternelle propre, éducation orientée vers la collectivité, disponibilité économique particulièrement tournée vers les sources de revenus ponctuelles) et le manque flagrant d'attention pour les discours xénophobes qui se développaient ici et là à leur encontre n'allaient pas contribuer à l'immersion ultérieure des jeunes générations roms au sein des sociétés socialistes.

ANNÉES 90, LA DÉCENNIE DE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

Aussi, la déflagration du bloc de l'Est allait-t-elle se solder par une incroyable mise à l'écart des Roms. Les pogroms, les skinheads, l'inemploi et, pire encore, la destruction physique des communautés en Bosnie et tout récemment au Kosovo, allaient en montrer toute la violence.

Aujourd'hui, la situation économique et sociale d'un nombre élevé de Roms est déplorable. Les chiffres sont effrayants. Entre 60 % et 80 % des Roms de Hongrie en âge de travailler seraient sans emploi. Plus de 60 % des Roms de Roumanie vivraient sous le seuil local de pauvreté; 80 % d'entre eux n'auraient aucune qualification. En Bulgarie, 60 % des Roms vivant en ville seraient eux-mêmes sans travail (une situation pire encore à la campagne). Dans certaines communautés du Sud et de l'Est de la Slovaquie, c'est la totalité des Roms adultes qui seraient privés de ressources. En Grande-Bretagne, 10 % à 20 % des *Travellers* locaux vivraient dans le dénuement le plus complet, tandis que 70 % à 80 % des Roms établis dans certaines villes de France seraient des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion.

Que dire, dans ce contexte, de la dégradation de l'habitat accueillant des familles roms incapables de faire face aux moindres dépenses locatives et d'entretien ? Comment ne pas s'inquiéter non plus d'un état de santé désastreux et qui se traduit, pour une population extrêmement jeune, par une espérance de vie qui ne dépasse pas, pour la plupart, l'âge de 50 ans ? En maints endroits, des déficiences graves sont constatées dans les domaines de la santé et de l'hygiène. Plusieurs communautés semblent avoir perdu tout espoir d'amélioration de leurs conditions d'existence avant longtemps. La distance qui sépare les différentes populations d'Europe à la plus grande minorité du continent apparaît ainsi de façon flagrante.

A première vue, la similitude des problèmes rencontrés par les Roms, quel que soit leur pays d'insertion, devrait les encourager à adopter une

Roms catholiques des Saintes-Marie-la-Mer, en France, lors de la procession de la vierge noire.
© AFP

stratégie commune de revendications face aux autorités locales, nationales et internationales. Mais c'est oublier l'hétérogénéité de cette population. Un peu partout, les nomades qui transhument encore n'ont pas les mêmes intérêts immédiats que ceux qui se sont installés durablement dans une localité tout en conservant un habitat mobile. De même, si tous les Roms réclament l'égalité avec les autres citoyens des États, tous ne partagent pas pour autant la conviction qu'il faille valoriser politiquement leur appartenance à une minorité ethnique. Ainsi, des Roms prolétarisés auront souvent plus d'affinités avec les autres prolétaires qu'avec des hommes d'affaires ou des intellectuels roms. Question de classes sociales...

DES PISTES INCERTAINES MAIS RÉELLES DE (RE)NAISSANCE POLITIQUE

Cette revendication en faveur de la reconnaissance d'un statut de minorité ethnique est en outre diversément appréciée par les intéressés, d'autant plus qu'il est parfois difficile de se débarrasser des préjugés à l'encontre du particularisme d'autres Roms [1].

La dispersion des Roms d'Europe pousse aujourd'hui de nombreux cadres roms à se faire les porte-paroles d'une «nation sans territoire» [2] et à se faire reconnaître par les grandes organisations internationales. Cette reconnaissance est nécessaire, ne fût-ce que pour répondre de manière coordonnée à des problèmes récurrents et structurels rencontrés partout en Europe. Mais à quoi sert-il d'être reconnus comme «citoyens du monde» si les effets ne se font pas concrètement sentir sur le plan local ? Or, c'est bien à ce niveau que se posent les problèmes les plus cruciaux de collaboration et de cohabitation avec les *Gadjé*.

Ainsi, dans plusieurs États, notamment en Europe centrale et orientale, la reconnaissance des Roms comme minorité nationale à part entière s'est concrétisée par l'apparition de partis roms. Les hommes politiques qui s'y investissent sont placés devant des responsabilités très lourdes. D'une part, il leur revient de tracer des perspectives claires, le cas échéant au moyen de symboles collectifs fédérateurs entre Roms et non Roms. Mais, d'autre part, leur poids ne peut être assuré qu'en se faisant clairement les porte-voix d'une minorité aux attentes multiples et spécifiques. Entre-temps, le peuple tsigane, secoué par la modernité, s'engage un peu partout dans une quête religieuse qu'il espère salvatrice, notamment sous la bannière des mouvements évangélistes et charismatiques.

Quelles voies, dès lors, les Roms emprunteront-ils ? Celle d'une autonomie politique croissante ? Mais avec quels moyens et surtout quelle efficacité dans le traitement des déficiences économiques et sociales constatées par ailleurs ? Ou celle de la coopération avec les non-Roms ? Mais alors de multiples préjugés réciproques devront être surmontés.

Plus prosaïquement, quelles voies seront choisies pour s'adresser aux laissés pour compte ? Celle, coûteuse mais inévitable, de la mise à niveau et de l'intégration aux sociétés globales, notamment dans le cadre des programmes européens ? Ou celle, réconfortante mais risquée, de la tradition ? L'une et l'autre ne sont pas contradictoires. Toujours est-il que l'expérience a montré que la réhabilitation globale des Roms en Europe ne pourra se faire sans tenir compte de leur identité. Or, si la pauvreté s'étend chez eux, il faut constater que leur identité collective résiste bien. Cette identité est particulièrement forte dans les communautés qui gardent le plus de cohésion. C'est aussi dans ces dernières que la dynamique économique et culturelle est la plus manifeste, que l'adaptation à la société contemporaine s'avère souvent la plus judicieuse.

Ainsi, l'avenir des Roms ne dépend probablement pas d'une planche unique de salut. Toutefois, au vu des problèmes à résoudre et des obstacles à surmonter, il devrait être évident que cet avenir ne sera ouvert que si se manifeste en Europe une volonté collective et partagée d'édifier une société démocratique où collectivités nationales et individus trouvent les moyens de leur épanouissement. ◉ **Alain Reyniers, Ethnologue, professeur à UCL, directeur de la revue *Etudes Tsiganes***

@ http://www.etudestsiganes.asso.fr/

(1) Attitude décelée, par exemple, chez beaucoup de Roms occidentaux envers ceux qui viennent de l'Est

LA **MÉMOIRE** «TROUÉE» D'UN CRIME DE MASSE

Producteur et essayiste, Jean-Marc Turine est l'auteur du livre «Le crime d'être Rom» (Ed. Golias), sorti en mars dernier. Il y aborde, entre autres, la question du génocide rom et de la difficile transmission de sa mémoire. Rencontre.

Dans votre ouvrage, vous avancez des éléments d'explication quant à la quasi absence de mémoire du génocide rom commis durant la Seconde Guerre mondiale. Pourriez-vous les développer en quelques mots ?

Jean-Marc Turine : Il faut être très prudent à ce sujet car il existe de nombreux éléments à prendre en considération. Je suis par ailleurs loin d'être un spécialiste de cette question de l'absence de mémoire du génocide rom. Néanmoins, certains événements me semblent éclairants concernant cette insoutenable perpétuation du silence. Par exemple, lorsque Simon Wiesenthal, l'auteur de «*Justice n'est pas vengeance*», écrivit en 1984 à Elie Wiesel, qui présidait alors l'*Holocaust Memorial Council*, afin de lui demander que les Roms soient représentés dans ce Conseil qui visait à perpétuer le souvenir de la Shoah, Wiesel refusa catégoriquement, lui répondant sans détour qu'«*il ne fallait pas dévaluer l'Holocauste*». Ce à quoi Wiesenthal rétorqua qu'«*il ne fallait pas dévaluer le nazisme*», car les Roms, au même titre que les Juifs, ont été victimes du racisme fanatique du régime hitlérien. L'extermination des Roms avait même été planifiée de plus longue date que celle des Juifs puisqu'en 1906 déjà, un certain Alfred Dillman préconisait de débarrasser l'Allemagne de ce peuple «*criminel, asocial et fainéant*» par nature. Malheureusement, cet épisode illustre le fait que certains responsables dans la communauté juive tentent de s'accaparer le statut de victimes

Une Rom roumaine travaille le 26 février 2001 dans sa caravane sur un terrain vague squatté à Pierrelaye, Val d'Oise. © AFP

uniques du génocide nazi, quitte à verser dans le négationnisme du génocide rom. En tronquant et en minimisant la réalité de l'entreprise de mort que constituaient les camps d'extermination, certains mettent ainsi à mal les efforts d'autres intellectuels juifs qui, conscients de la capacité de leur communauté à imposer au monde la mémoire de la Shoah, sont les avocats parmi les plus dévoués à la mémoire du génocide rom.

Les Roms eux-mêmes portent-ils une responsabilité dans ce déficit de mémoire ?

Oui, sans doute, mais là non plus les choses ne sont pas aussi simples. Prenons le cas du refus par la communauté rom des compensations que leur proposaient l'Allemagne (seul pays à avoir à ce jour officiellement reconnu le génocide des Roms), la Suisse et les États-Unis. Ce refus ne constituait en rien un déni de mémoire mais s'expliquait par le fait que les compensations prévues étaient attribuées à titre de «*compensation humanitaire*». Comment voulez-vous qu'ils l'interprètent autrement que comme une insulte à la mémoire ? Ces hommes et ces femmes n'ont pas été victimes de la famine ou d'une quelconque catastrophe naturelle ! Il était donc légitime que ceux-ci exigent des compensations en tant que «victimes de crime contre l'humanité» et pas à titre humanitaire. Cela dit, il est certain que des conflits internes à la communauté ont miné le poids de leur représentation et leurs chances d'inscrire de manière forte la réalité de la tentative d'anéantissement de leur peuple dans l'Histoire.

Et quid de l'argument culturel selon lequel les Roms seraient un «peuple de l'oralité», qui craint le passé et désire lui-même l'enfouir ?

Cet argument me semble fallacieux. Certes, il existe un certain esprit selon lequel «*le passé fait peur, le futur ne risque pas d'être meilleur, donc il faut vivre uniquement et pleinement dans le présent*». Mais cela ne signifie pas que ce peuple n'ait pas de mémoire. Sans mémoire, un peuple meurt. Sans doute leur tradition orale, au contraire de la tradition livresque juive, s'est-elle trouvée dépourvue face à la question de la transmission de la mémoire au sens où nous l'entendons. Mais peut-on considérer qu'un peuple de tradition orale est pour autant sans mémoire ? C'est peut-être plus confortable de se dire que la responsabilité est de leur côté mais, selon moi, le fait est qu'ils n'en portent pas la plus grande part. Et si nous ne nous attelons pas très vite à l'accepter et à en tirer les conséquences, les retombées en seront inévitablement dramatiques.

Que voulez-vous dire ?

Je pense que la non reconnaissance du génocide subi par les Roms conditionne le fait qu'il soit admis qu'aujourd'hui, cette communauté de 12 à 15 millions de citoyens soit traitée d'une manière aussi violemment discriminatoire. Je ne pense pas que tout cela eût été possible si la communauté rom avait bénéficié d'un statut clair et officiellement admis de victime de génocide. Et cette dynamique dangereuse risque bien de mener à la catastrophe d'ici peu. Les autorités politiques européennes, en se rendant sciemment coupables de «non assistance à peuple en danger», prennent le risque de voir éclater à tout moment une véritable bombe sociale. ● **Propos recueillis par Julien Vlassenbroek**

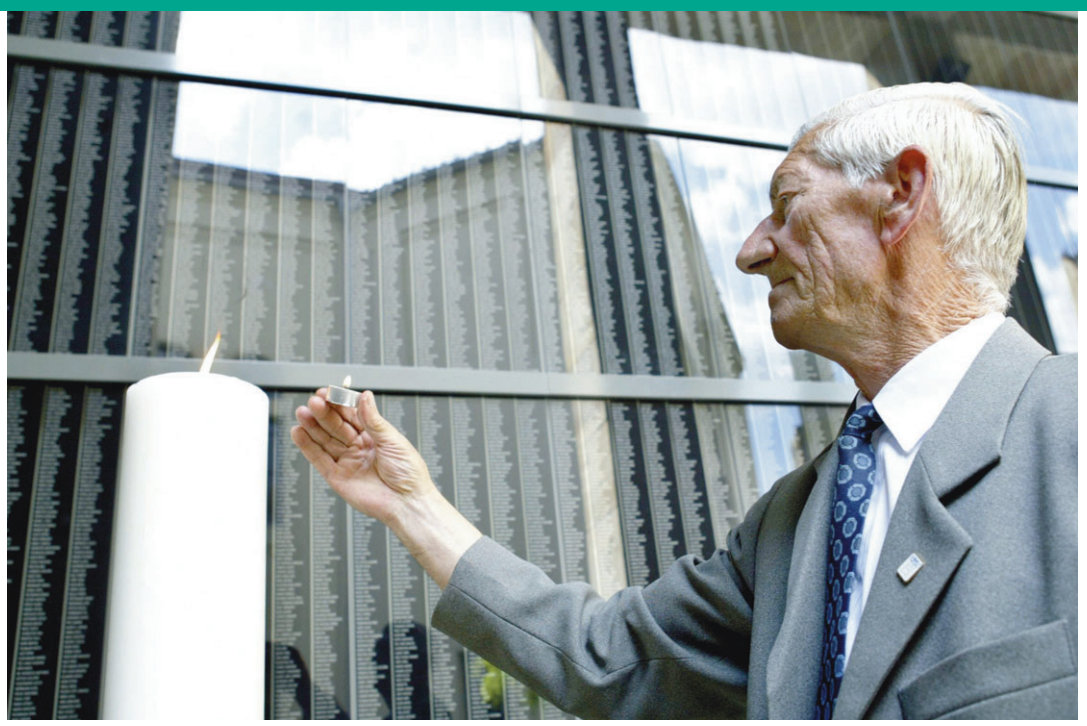

Un Rom hongrois rescapé d'Auschwitz devant un mur de marbre noir où sont inscrits les noms des victimes du *Porrajmos*. Budapest, août 2004. © AFP

DE LA DÉCHARGE À L'ÉCOLE

«*Bons qu'à mendier ou à chaparder*», les Roms ? Une plongée dans la réalité quotidienne de familles roms vivant en Albanie démonte ce préjugé.

Elles sont trois familles péniblement logées dans des entrepôts désaffectés de Korça, dans le sud-est de l'Albanie, non loin de la frontière grecque. C'est une ONG locale, NPF[1], qui est parvenue à obtenir des autorités qu'elles puissent occuper cet endroit lugubre. Avant, c'était la rue. Chaque famille a droit à une pièce d'environ 20 mètres carrés, il n'y a ni chauffage ni électricité et à peine une toilette pour les trois foyers. Mais c'est un début : grâce à ce pied-à-terre, les enfants ont une adresse fixe, ce qui facilite leur inscription à l'école. L'aide matérielle apportée par l'ONG sous la forme de vêtements pour les enfants et d'un apport de nourriture a aussi aidé ces familles à renoncer au travail de leurs enfants, au moins pendant la période scolaire. En Albanie comme ailleurs, les Roms souffrent de discrimination à l'embauche. Dans ce pays où le taux de chômage dépasse les 35 % dans certaines régions et où la sécurité sociale est très réduite, les Roms n'ont que peu de chances de décrocher un emploi régulier, d'autant que leur niveau de scolarisation est généralement plus bas que celui des autres Albanais. Ils se rabattent donc sur les activités les moins valorisées, comme le recyclage de détritus. Maxime, 38 ans et père de deux garçons âgés de 11 et 12 ans, est chef d'une des familles logées dans les entrepôts de Korça. Il témoigne : «*Tous les jours, je pars à 5 heures du matin dans les décharges, jusqu'à 4 heures de l'après-midi, afin de récupérer les canettes. Je les revends ensuite pour un dollar par kilo récolté. Les bons jours, je peux en récolter deux au maximum. On ne peut vivre décemment avec cette somme, mais il n'y a pas d'autre emploi ici. J'étais parti en Grèce pour travailler, j'avais trouvé un emploi clandestin de chargement de camions dans une petite entreprise, mais j'ai été arrêté par la police grecque et renvoyé ici*».

L'aide de NPF a redonné espoir à Maxime, qui est fier d'avoir pu inscrire ses enfants dans une école de Korça. «*J'ai toujours voulu que mes enfants aillent à l'école car je ne veux pas qu'ils se retrouvent comme moi, à l'âge adulte, avec des difficultés pour lire et écrire. J'ai commis l'erreur d'arrêter l'école après deux années quand j'étais enfant, en partie parce que j'avais de mauvaises fréquentations. Mon problème est que je n'avais pas d'argent pour payer des vêtements corrects et des chaussures afin que mes enfants aillent à l'école. Maintenant, ils peuvent enfin y aller*».

TROP DE CONCURRENCE À 5 HEURES DU MATIN…

Maxime et ses enfants ne sont pas tirés d'affaire pour autant : l'amélioration de leur situation économique dépend en bonne partie de la poursuite du soutien de NPF, qui reçoit l'aide du BIT (Bureau international du travail). Hanne, 34 ans, l'une des voisines de Maxime, connaît les mêmes difficultés pour trouver un emploi. Elle vit avec son mari et un enfant adopté dans une autre petite pièce de l'entrepôt désaffecté. Elle est capable de broder, mais ne trouve plus de débouché dans ce domaine depuis qu'un homme qui lui achetait sa broderie pour aller la revendre en Grèce ne vient plus chez elle (il lui payait environ 10 dollars pour trois jours de travail). Elle pense qu'il a été arrêté. Elle parcourt donc les rues à la recherche de canettes à recycler. «*Je le fais depuis plusieurs années avec mon fils, qui a huit ans, car je ne pouvais le laisser seul à la maison. Il va maintenant pouvoir être accueilli dans une école grâce à l'aide de NPF, je ne devrai donc plus l'emmener avec moi. C'est un travail très dur et de plus en plus de gens l'exercent. Il y a de plus en plus de compétition entre ramasseurs et je dois maintenant partir au beau milieu de la nuit si je veux avoir une chance de récupérer des canettes car si j'arrive à 5 heures du matin, d'autres sont déjà passés avant moi et il n'en reste quasiment plus*».

Hanne rêve de trouver de nouveaux acheteurs pour ses broderies. «*Si je trouvais quelques acheteurs, nous pourrions aménager l'électricité dans notre pièce, installer un début de chauffage, mieux nous alimenter, je ne devrais plus courir les rues la nuit pour trouver des canettes ni dépendre de l'aide d'une ONG*». Maxime, lui, envisage de retenter sa chance en Grèce lorsque ses enfants auront grandi et pourront se prendre en charge eux-mêmes. D'ici là, ils continueront d'exercer les jobs les plus dégradants car même une embellie (improbable) du marché de l'emploi en Albanie n'éradiquerait pas les préjugés dont ils sont victimes. ● **Samuel Grumiau**

(1) «Ndihmë për Fëmjët» («Aider les enfants»)

LES ROMS SOUS LES **FEUX DES PROJECTEURS** EUROPÉENS

La chute du mur de Berlin a plongé le continent européen dans une atmosphère anti-rom quasi généralisée. A l'Est, on ne veut pas les avoir comme voisins. A l'Ouest, on ne veut pas les voir débarquer. Quinze ans se sont écoulés. Un an déjà que de nouveaux États à fortes minorités roms sont entrés dans l'Union européenne. Du changement pour les Roms ?

L'Union européenne (UE) ne pouvait plus fermer les yeux sur la fuite des Roms voulant échapper aux persécutions et aux discriminations à l'Est, la communauté tsigane constituant, depuis l'élargissement, sa minorité la plus importante et qui le sera encore plus en 2007 avec l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie. C'est pourquoi l'UE a pris le taureau par les cornes et fait de l'intégration des Roms son cheval de bataille ; pour des raisons de respect des droits humains certes, mais aussi pour des raisons de performance et de stabilité économiques. C'est ce qui ressort du rapport de la Commission européenne paru fin 2004 et intitulé : *«La situation des Roms dans une Union européenne élargie»*.[1]

UN TABLEAU PEU RELUISANT, MALGRÉ QUELQUES ÉCLAIRCIES

Dans plusieurs pays européens, les conditions de vie des Roms sont dignes de celles des pays en voie de développement : pauvreté, analphabétisme, chômage endémique, taux de natalité élevé, espérance de vie faible, le tout accompagné d'une antipathie faisant d'eux des parias absolus. C'est au milieu des années 90 que les gouvernements d'Europe centrale et orientale ont commencé à mettre sur pied des programmes d'intégration des Roms sous l'égide de l'UE ainsi que de plusieurs organisations internationales. Hélas, le manque de données fiables ne permet ni un suivi de ces programmes, ni de se prononcer sur l'amélioration ou l'aggravation réelles de la situation des Roms. Or, les pays adhérents avaient énormément de travail à abattre pour satisfaire aux critères de Copenhague fixant les conditions à remplir par les pays désirant rejoindre l'UE dans le sens d'une *«stabilité [des] institutions garantissant la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et le respect ainsi que la protection des minorités»*. C'est ainsi que les pays d'Europe centrale et orientale ont bénéficié d'une multitude de programmes, plans et fonds divers pour rehausser leur image de marque en la matière.

Manifestation de Roms roumains de Saint-Denis et Montreuil dénonçant les expulsions massives et demandant leur régularisation. Paris, juillet 2004. © AFP

L'«ÉGALITÉ RACIALE»

L'Union européenne peut se targuer de disposer dans son arsenal juridique de la directive 2000/43/CE relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique. C'est la directive salvatrice de la DER ou «d'égalité raciale». La DER couvre tous les domaines dans lesquels les Roms sont particulièrement discriminés (éducation, emploi, formation, accès aux biens et services, logement, protection sociale, etc.) et elle prévoit même des sanctions pénales. Malheureusement, le talon d'Achille de l'UE à l'heure actuelle est le manque d'organes censés assurer la mise en application effective des droits humains.

Pour que cette DER puisse un jour se voir réellement appliquée sur le terrain, il faudrait tout d'abord que les gouvernements des États membres reconnaissent l'existence effective d'une minorité tsigane. Or, la France, pour ne prendre que cet exemple, ne reconnaît l'existence d'aucune minorité quelle qu'elle soit sur son territoire. Pourtant, une fois les Roms reconnus comme groupe cible des politiques européennes et nationales, les pouvoirs locaux seraient dans une certaine mesure contraints de moins faire usage de leur pouvoir discrétionnaire et de bloquer la mise en place de certains projets en rechignant, autre exemple, à délivrer un acte de naissance ou un quelconque document d'identité sans lesquels il est impossible aux Roms de se voir octroyer certaines aides sociales.

LA DÉCENNIE POUR L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

Malgré les nettes inquiétudes que l'on est en droit de nourrir, les choses commencent à bouger pour les Roms. Le 15 décembre dernier, à Strasbourg, le Conseil de l'Europe signait un accord de partenariat avec le Forum européen des Roms et des Gens du Voyage. Cet accord devrait permettre au Forum, institution représentative des Roms, de jouer un rôle clé dans le processus de décision du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, le 2 février 2005, les leaders d'Europe centrale et orientale se sont réunis à Sofia (Bulgarie) pour lancer la «Décennie pour l'intégration européenne», une initiative patronnée par la Banque mondiale et la Fondation Soros. Les pays participants de cette décennie (Bulgarie, Croatie, Macédoine, Hongrie, Roumanie, Serbie-Monténégro, Tchéquie et Slovaquie) abritent à eux seuls plus de la moitié de la population rom. Ce projet a pour but de s'attaquer au décalage social et éducationnel qui sépare les communautés roms du reste de leurs concitoyens.

Intégrer les Roms dans les sociétés européennes dans le respect de leur culture et de leurs traditions est un lourd défi. Défi qui devrait être rendu possible par la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Cette dernière devrait sous peu se prononcer sur des plaintes concernant, d'une part, 18 écoliers roms de la ville d'Ostrava (République tchèque) placés arbitrairement dans des écoles «spéciales» réservées aux déficients mentaux, d'autre part deux conscrits roms tués par la police militaire bulgare. La situation étant ce qu'elle est, le fait que ces plaintes aient été jugées recevables est déjà un succès... **Véronique Druant**

(1) Ce rapport a pour but de permettre une meilleure compréhension de la situation des Roms en Europe. Il couvre 11 Etats membres (anciens, nouveaux et à venir) : Bulgarie, République Tchèque, France, Grèce, Irlande, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Hongrie et Royaume-Uni. Il s'est fondé sur une période test de 10 mois à partir de novembre 2003.

@ http://europa.eu.int/comm/employment_social/publications/2005/ke6204389_fr.html

COUREZ POUR LES DROITS HUMAINS

Rejoignez l'équipe Amnesty !
Le 29 mai 2005, Amnesty participera pour la deuxième fois aux 20 kilomètres de Bruxelles.
L'année dernière, l'équipe Amnesty comptait 102 coureurs. Cette année, nous espérons bien que vous serez encore plus nombreux à participer à l'événement.
Pour ceux qui le souhaitent, nous prévoyons des entraînements collectifs. En outre, pour rendre cette journée plus chaleureuse, nous tiendrons un stand et organiserons un concert de percussions le long du parcours.
Pour courir les 20 km de Bruxelles avec nous le dimanche 29 mai prochain, renvoyez le bulletin d'inscription à Josiane Mettens à Amnesty International, rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles.
Pour toute information complémentaire, merci de contacter Sophie Aujean : saujean@aibf.be
Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur www.amnestyinternational.be/doc/article5040.html

Bulletin d'inscription
Je souhaite m'inscrire aux 20 km de Bruxelles (12 euros) et courir dans l'équipe Amnesty. Je commande donc le singlet blanc Amnesty International (13 euros), que je porterai aux 20 km.
Je choisi le modèle : . . . . . M XL
Je verse 25 euros, avant le 16 mai 2005 (supplément de 8 euros après cette date, les inscriptions sont clôturées le 25 mai) sur le compte 001-2122050-57 avec la communication «29 05 05». Possibilité de payer par phone banking et par visa/eurocard (Les paiements se font individuellement) : contacter alors Josiane Mettens au 02 543 79 06 ou par e-mail jmettens@aibf.be
Mes coordonnées:
Nom Prénom : . . . . . .
Adresse : . . . . . .
. . . . . .
Code postal . . . . . Localité : . . . . . .
Pays : . . . . . .
Tel . . . . . .
GSM : . . . . . .
E-mail : . . . . . .
Nationalité : . . . . . .
Date de naissance : . . . . . Sexe : . . . . . .
Signature :

N° d'affiliation (très important pour ceux qui ont couru en 2004, il est indiqué sur un document que vous recevrez dans le courant du mois de mars envoyé par les organisateurs des 20 km) : . . . . . .
N° de dossard 2004 : . . . . . .
Temps effectué en 2004 : . . . . . .

LA VIOLENCE CONJUGALE, **L'AFFAIRE DE TOUS**

La violence conjugale est un phénomène encore tabou. De nombreux préjugés persistent, de fausses idées qui voilent la réalité du phénomène continuent de circuler. Violence conjugale = femme battue, voilà l'association qui est souvent faite alors que la violence englobe beaucoup plus de choses que les coups. Dans les prochains numéros de Libertés, nous vous proposons de mettre à l'épreuve vos connaissances et d'en savoir un peu plus sur une situation qui touche une femme sur cinq, une femme qui peut être notre amie, notre sœur, notre mère, ou notre collègue… À raison d'une fiche tous les deux mois, nous aborderons sept aspects différents de la violence conjugale, sous un angle pratique.
Dans ce numéro, nous vous invitons à casser les mythes qui entourent la violence conjugale. Testez-vous et démêlez le vrai du faux dans cette première fiche. Dans la fiche suivante nous vous aiderons à mieux définir la violence conjugale ainsi que les formes qu'elle peut prendre. Puis nous analyserons les éléments déclencheurs de la violence, les premiers signes, afin de mieux prévenir l'explosion d'une nouvelle crise violente. Nous nous intéresserons ensuite au cycle de la violence, en identifiant les phases qui ponctuent ce cycle. Les fiches 5 et 6 vous renseigneront sur la marche à suivre si vous êtes victime ou connaissez une victime de violence conjugale. Enfin, un mémo d'adresses et de numéros de téléphones utiles conclura notre série.

FICHE 1 : VIOLENCE CONJUGALE, MYTHE ET RÉALITÉ, TESTEZ-VOUS!

Pour beaucoup d'entre nous, la violence conjugale se limite à la violence physique et ne prend en compte que des situations extrêmes. Pourtant, elle peut prendre différentes formes et touche beaucoup de femmes.
En effet, en Europe, une femme sur cinq est concernée et en Grande-Bretagne plus de 570 000 appels ont été enregistrés en 2003, aux standards téléphoniques d'assistance aux victimes de violences conjugales.
Alors, préjugés ou réalité? Testez vos connaissances sur le sujet :

VRAI OU FAUX ?

1. La violence domestique, c'est l'affaire d'alcooliques qui frappent leur femmes quand ils sont saouls.
2. Chaque année de nombreux nourrissons sont tués parce que ce sont des filles.
3. Les femmes risquent davantage de se faire attaquer par des inconnus.
4. Les hommes ne peuvent contrôler leur désir sexuel.
5. Les moqueries ne font de mal à personne.
6. L'âge protège de la violence, on a plus de respect vis-à-vis des femmes âgées.
7. S'il me frappe c'est que je l'ai cherché.
8. Cela n'arrive qu'aux autres.
9. La jalousie est un signe d'amour.
10. Quand un homme bat sa femme, c'est marqué sur son front, ça se voit.
11. Les choses s'améliorent souvent d'elles-mêmes.
12. Les victimes de violence ne mettent pas fin à la relation car la violence ne les dérange pas.
13. Ce phénomène touche essentiellement les couples vivant dans la pauvreté, non instruits et sans éducation.

RÉPONSES :

1. FAUX : Si l'alcool est souvent un facteur aggravant, il n'est pas la cause première de la violence conjugale, et ne peut justifier une quelconque violence..
2. VRAI : bien que des lois l'interdisent désormais un peu partout dans le monde, l'avortement pratiqué sur des embryons féminins ou encore l'abandon de filles à la naissance est une pratique qui continue d'exister. C'est le cas en Chine, en Inde ou au Vietnam par exemple.
3. FAUX : en effet en cas d'agression, les agresseurs sont souvent des connaissances voir des personnes proches. En effet, entre 23 et 33% des femmes déclarent avoir subi des violences de la part d'un proche. En Belgique, il est estimé que dans 48% des cas de violences infligées à une femme, l'auteur est son partenaire.
4. FAUX : Les garçons et les hommes peuvent contrôler leur désir sexuel. C'est pourquoi il est illégal de forcer une personne à avoir des relations sexuelles. Lorsqu'une fille dit non, l'homme est tenu d'arrêter par la loi et par respect pour sa partenaire.
5. FAUX : les moqueries sont parfois considérées comme inoffensives, anodines, mais elles peuvent être humiliantes et blessantes. Il s'agit de violence verbale et psychologique, qui diminue l'estime de soi et souvent cela représente l'aspect le plus néfaste d'une relation d'abus.
6. FAUX au contraire, du fait de leur faiblesse, les personnes âgées sont plus susceptibles d'être victime de violences, qu'elles soient psychologiques, financières ou sexuelles. La question des sévices sexuels par exemple se révèle très difficiles à aborder, un grand nombre d'individus ayant du mal à se représenter les personnes âgées comme des êtres ayant une sexualité.
7. FAUX personne ne mérite d'être frappé. Même s'il y a eu une provocation, rien n'excuse la violence.
8. FAUX personne n'est à l'abri de la violence. Tout le monde peut-être conduit à connaître la violence, quel que soit le milieu social, l'origine ethnique ou l'âge.
9. FAUX: La jalousie excessive est la cause la plus courante de la violence dans une relation. Lorsque le conjoint se montre trop dominateur et possessif ce n'est plus une preuve d'amour mais bel et bien le début de la violence
10. FAUX : il n'existe pas d'homme-violent type. Ce n'est pas forcément un homme grand et musclé ou bourru, l'homme violent peut aussi être un copain, un voisin...La violence ne se lit pas sur le visage.
11. FAUX : la violence est un cycle qu'il est difficile d'arrêter une fois commencé. Il ne faut pas attendre le jour où il changera pour prendre des mesures. Il est souvent nécessaire de recourir à une aide extérieure pour sortir de ce cycle.
12. FAUX : ce n'est pas parce qu'elles aiment être persécutées que les victimes de violence conjugales poursuivent la relation. La plupart veulent améliorer la situation plutôt que d'y mettre fin. De plus, les femmes ne parlent généralement pas publiquement de la violence domestique en raison des nombreux tabous liés au sujet. La dépendance économique et la peur d'être séparées de leurs enfants sont aussi des facteurs incitant à garder le silence.
13. FAUX : la pauvreté et le manque d'instruction ne sont pas des facteurs significatifs, ce serait même le phénomène inverse qui serait constaté puisque dans son rapport au Conseil de l'Europe en 2002, la rapporteuse spéciale indique «qu'une étude néerlandaise a révélé que presque la moitié de tous les auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes sont titulaires d'un diplôme universitaire.»

Pour en savoir plus :

- Seager Joni, «Atlas des femmes dans le monde, la réalité de leurs conditions de vie», Éditions Autrement, 2003.

- Rapport de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, Conseil de l'Europe, 2002.

@ http://assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/doc02/FDOC9525.htm

Matin

Présentations suivies de débats avec les intervenants suivants (programme provisoire):

- Véronique Hameeuw, juriste : la définition du terrorisme et la loi belge sur les infractions terroristes;
- Raphaël Van Steenberghe, doctorant à l'UCL : les applications du droit de recourir à la force dans le cas de la lutte contre le terrorisme;
- Alain Grignard, islamologue, Commissaire adjoint à la police fédérale section terrorisme: les mouvements islamistes et le terrorisme;
- Jean-Claude Paye, sociologue, auteur du livre «La fin de l'Etat de droit. La lutte antiterroriste de l'état d'exception à la dictature»:
- Animateur : Pascal Fenaux, attaché de presse d'AIBF et spécialiste du Moyen Orient.

Après-midi

Des discussions en carrefour seront organisées par cinq coordinations : Chine, Colombie, USA, Golfe Persique et la coordination juridique. Elles feront le point sur leur thématique et proposeront la réalisation d'une action concrète. Vous aurez la possibilité d'assister à deux ateliers. Des actions liées à la journée mondiale contre la torture, le 26 juin, seront pésentées.

Réservez votre repas de midi ainsi que vos places aux ateliers de l'après-midi auprès du coordinateur campagne : Patrick Pauwels, ppauwels@aibf.be. Objet de l'e-mail : "réservation journée anti-terrorisme". Vous pouvez également téléphoner au 02 543 79 05.

YÉKÉ : UN TRAVAIL PAS COMME LES AUTRES !

Vous cherchez un job temporaire ou un job d'étudiant ? Rejoignez une de nos équipes de sensibilisation ! Pendant un mois, vous irez à la rencontre du public dans différents lieux situés en Belgique francophone : festivités, manifestations publiques, marchés, rues et gares, etc. Votre tâche : sensibiliser un maximum de personnes à nos actions et les encourager à devenir membre d'Amnesty. Votre profil : dynamique, facilité de contact/de communication et motivé(e) par la lutte en faveur des droits humains.

- contrat à durée déterminée d'un mois ;
- temps plein (36h/semaine) ;
- travail le week-end (surtout le samedi, max. deux dimanches sur le mois).

La campagne a lieu du mois d'avril au mois d'octobre.
Intéressé(e) ? Lettre de motivation et CV à envoyer à :
Sophie Ypersiel/Touran Golshani, Amnesty International, rue Berckmans, 9, 1060 Bruxelles
Tél : 02 538 81 77, e-mail : sypersiel@aibf.be

Amnesty International

SECRÉTARIAT NATIONAL AIBF
Rue Berckmans, 9, 1060 Bruxelles – 02 538 81 77 – Fax : 02 537 37 29 – www.amnesty.be
SECRÉTARIAT INTERNATIONAL
Easton Street, 1, London WC1X ODW – United Kingdom – 00 44 207 413 5500
AMNESTY INTERNATIONAL VLAANDEREN
Kerkstraat, 156, 2060 Antwerpen 6 – 03 271 16 16
RESPONSABLES RÉGIONAUX D'AMNESTY
BRUXELLES René Cambier – rue Darwin, 12, 1190 Bruxelles – 02 343 27 27 – rcambier@aibf.be
BRABANT WALLON Jean-Philippe Chenu – chemin de la Terre Franche, 13, 1470 Genappe – 010 61 37 73 – jpchenu@aibf.be
NAMUR Romilly Van Gulck – Rue Vivier Anon, 8, 5140 Sombreffe – 071 88 92 51 – rvangulck@aibf.be
HAINAUT OCCIDENTAL Myriam Dellacherie – rue Basse Couture, 20, 7500 Tournai – 069 22 76 18 – mdellacherie@aibf.be
HAINAUT ORIENTAL Nicole Grolet – av. Elisabeth, 6, 6001 Marcinelle – 071 43 78 40 – ngrolet@aibf.be
LIÈGE Christiane Pivont – rue Sous l'Eau, 23, 4020 Liège – 04 343 89 76 – christiane.pivont@tiscali.be
Christine Bika – Responsable de la gestion de la permanence – C/O Bureau régional d'AI – rue Souverain Pont, 11, 4000 Liège – du lundi au samedi de 13h à 17h30 – 04.223.05.15
LUXEMBOURG Guy Pierrard – rue Saint-Roch, 28, 6840 Neufchateau – 061 27 70 75 – gpierrard@aibf.be

BONNES NOUVELLES

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou de leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

CHINE
LIBÉRATION QUI TOMBE À PIC...

© D. R.

Rebiya Kadeer est enfin libre ! Elle a fait l'objet d'une opération courage en fin d'année 2004. Certes, le moment choisi pour sa libération n'est pas neutre : le même jour les États-Unis ont renoncé à présenter une résolution sur la Chine auprès des Nations unis et Condoleeza Rice, la secrétaire d'État américaine, doit se rendre prochainement en Chine. Néanmoins nous ne pouvons que nous réjouir de la savoir à nouveau libre.
Les autorités chinoises ont reconnu et célébré le succès de Rebiya Kadeer dans les affaires, ce qui lui a valu une place de représentante officielle de la Chine lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995. Par la suite, elle est devenue membre d'un organe consultatif lié à l'Assemblée populaire nationale. En août 1999, alors qu'elle s'apprêtait à rencontrer une délégation du Service de Recherche du Congrès, elle a été arrêtée sous prétexte qu'elle était en possession d'une liste de dix personnes «*suspectées de connexion avec des activités séparatistes*».
Cette libération intervient environ dix-huit mois avant qu'elle n'ait purgé la totalité de sa peine.

SYRIE
LIBÉRATION EN MASSE

Le 31 mars 2005, dans le cadre d'une amnistie présidentielle, le gouvernement syrien a ordonné la libération de 312 prisonniers politiques parmi lesquels des prisonniers d'opinion. Plus d'une centaine de Kurdes syriens et deux prisonniers d'opinion syriens détenus depuis presque un an, Muhannad Al Dabas et Muhammad Arab figureraient parmi eux. Ces derniers avaient été condamnés en mars 2005 à trois ans de prison par la Cour suprême de sûreté de l'État pour leur participation à une manifestation à l'université de Damas contre une nouvelle loi mettant fin à la garantie de l'emploi pour les titulaires d'un diplôme d'ingénieur. Si ces libérations sont encourageantes, il n'est pas inutile de rappeler qu'il reste des centaines de prisonniers d'opinion et de prisonniers politiques condamnés sans jugement depuis longtemps ou à l'issue d'un procès inéquitable. Nombre d'entre eux ont «disparu» après leur arrestation ou leur emprisonnement par les services de sécurité syriens.

GRÈCE
OBJECTION DE CONSCIENCE RECONNUE

Le tribunal militaire d'Athènes a statué à l'unanimité que Sergey Gutarov, objecteur de conscience pour des motifs religieux et ex-conscrit, devait être libéré et autorisé à déposer une demande en vue d'effectuer un service civil de remplacement.
Sergey Gutarov a accompli son service militaire dans l'armée russe et il est devenu ensuite témoin de Jéhovah. Aussi, lorsque l'armée grecque l'a convoqué en vue d'accomplir son service militaire, il a demandé à effectuer un service civil de remplacement - ce que ne permet pas la loi 2510/97 relative à la conscription pour ceux qui ont déjà servi dans les forces armées. Sergey Gutarov a été arrêté jeudi 31 mars 2005, il a été accusé alors d'insubordination pour ne s'être pas présenté à sa convocation et placé en détention préventive. Amnesty International estime que toute personne a le droit de refuser d'accomplir le service militaire pour raison de conscience ou en raison de ses convictions personnelles, sans être l'objet de sanctions pénales ou de châtiment.

RECEVOIR LES LETTRES DU MOIS
Vous pouvez recevoir les lettres du mois par e-mail en envoyant directement un e-mail vide à lettresdumois-on@aibf.be

IRAK: ÉTUDIANTS PALESTINIENS EN DÉTENTION

Depuis leur arrestation en avril 2003, deux étudiants palestiniens sont détenus en Irak sans inculpation ni jugement. Jayab Mahmoud Hassan Humeidat et Ahmad Badran Faris, âgés tous deux de 21 ans, ont été arrêtés par des soldats américains à leur résidence de l'université à al-Qadisiya, à Bagdad en même temps que 10 autres étudiants palestiniens. Tous ont été transférés dans un centre de détention sous contrôle américain à Umm Qasr, au Sud de l'Irak. Le Comité international de la Croix-Rouge avait initialement accès aux prisonniers et leur dernière visite date de juillet 2004. Aucun des étudiants arrêtés n'a eu accès à un avocat. Tous ont été depuis relâchés à l'exception de Jayab Mahmood Hassan Humeidat et Ahmad Badran Faris qui sont encore à Camp Bucca. Leurs familles pensent qu'ils sont détenus parce qu'ils ont des passeports palestiniens et qu'ils viennent des Territoires occupés. Les deux autres, originaires de la région d'Hébron dans les Territoires occupés, étudiaient la comptabilité à l'université al-Rusafah, à Bagdad. Ils sont allés en Irak pour entamer leur cursus universitaire en novembre 2001.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Secrétaire à la Défense,
Deux étudiants palestiniens, Jayab Mahmoud Hassan Humeidat et Ahmad Badran Faris, tous deux âgés de 21 ans, sont détenus depuis avril 2003, à Camp Bucca, un centre de détention sous contrôle américain à Umm Qasr. Au moins 9 000 personnes sont détenues en Irak, y compris à Camp Bucca et dans la prison d'Abu Ghraib. Elles se trouvent sous contrôle américain sans inculpation ni jugement, beaucoup d'entre elles depuis avril 2003. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je suis extrêmement préoccupé(e) par la détention sans inculpation ni jugement de Jayab Mahmoud Hassan Humeidat et d'Ahmad Badran Faris et je vous demande leur libération immédiate dans le cas où ils sont détenus uniquement en raison de leur origine palestinienne. J'insiste également pour la clarification du statut légal des milliers de prisonniers en Irak spécialement à Umm Qasr et à Abu Ghraib. Espérant une réponse favorable, je vous prie d'agréer, l'expression de ma considération distinguée.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....
.....

LETTRE À ADRESSER À :
Monsieur le Premier Ministre de la République d'Irak, Convention Centre (Qasr al- Ma'aridh), Bagdad, Irak
Et à:
The Honorable Donald Rumsfeld, Secrétaire à la Défense, Le Pentagone, Washington DC 20301, USA
Fax: +1 703 697 8339

COPIE À ENVOYER À :
Ambassade d'Irak, Avenue des Aubépines, 23, 1180 Bruxelles
Fax: 02 374 76 15
E-mail: ambassade. irak@skynet.be
Et à:
Ambassade des États-Unis, Boulevard du Régent, 27, 1000 Bruxelles
Fax: 02 511 27 25

PHILIPPINES

MEURTRES EN FORTE AUGMENTATION

Plus de 320 personnes soupçonnées d'infractions telles que distribution de drogues, usage de solvants et vols mineurs auraient été tuées à Davao City depuis 1998. Des groupes locaux de défense des droits humains ont, de façon répétée, émis la crainte que des agents du gouvernement puissent être à l'origine de ces meurtres. La plupart des victimes, qui comprennent des enfants des rues et des gangs de jeunes originaires des communautés les plus pauvres de la ville, ont été tuées par balle par des tireurs non identifiés à moto. Le taux des meurtres a augmenté chaque année depuis l'année 2000 avec une hausse spectaculaire dans les premières semaines de 2005. Parmi ceux qui attendent qu'on leur rende justice figure une femme dont les trois fils adolescents ont été tués par des groupes d'autodéfense. Le plus jeune, Bobby Alia, âgé de 14 ans : des journaux

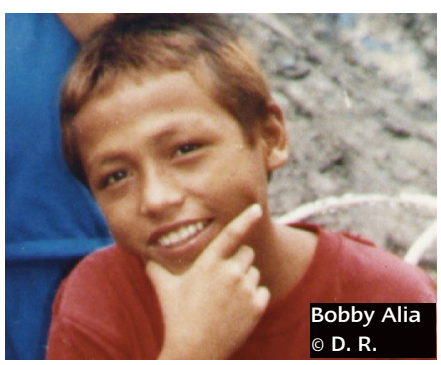
Bobby Alia
© D. R.

rapportent qu'il a été tué le lendemain du jour où il a été libéré du poste de police. Les déclarations publiques répétées du maire de Davao City encouragent les exécutions extrajudiciaires en tant que moyen acceptable et efficace de combattre le crime : «*Si je gagne, davantage de criminels seront tués parce que j'ai fait le vœu de protéger les gens de cette ville...*».

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Maire,

Plus de 320 personnes soupçonnées d'infractions telles que distribution de drogue, usage de solvants et vols mineurs auraient été tuées à Davao City depuis 1998. Des groupes locaux de défense des droits humains ont émis la crainte que des agents du gouvernement puissent être à l'origine de ces meurtres d'autant plus que vous semblez les encourager en proclamant que les exécutions extrajudiciaires constituent un moyen acceptable et efficace de combattre le crime. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande de condamner publiquement toutes les exécutions extrajudiciaires de suspects. J'insiste pour que des enquêtes rapides, efficaces et impartiales soient menées sur ces meurtres et pour que les responsables de ces actes soient traduits en justice. Espérant que vous ferez droit à mes requêtes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....
.....

LETTRE À ADRESSER À :

Monsieur le Maire Rodrigo Duterte, City Hall, City Hall Drive, Davao City 8000, Philippines

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade des Philippines, Avenue Molière, 297, 1050 Bruxelles
Fax: 02 345 64 25

COMMENT AGIR EFFICACEMENT ?

Les cas exposés concernent des victimes de violations des droits humains dont s'occupe Amnesty International. Chaque appel compte. Un texte (à écrire ou à photocopier) vous est proposé pour chaque cas. Dans l'intérêt des victimes, écrivez en termes mesurés et courtois aux adresses indiquées. Ces lignes sont lues partout dans le monde par les quelque 1 800 000 membres d'Amnesty International. Elles sont reproduites dans de nombreux pays par des dizaines de journaux et constituent la clé de voûte de l'action du mouvement.

TARIFS POSTAUX

Lettres (jusqu'à 50 grammes) Europe : 0,60 € (Prior) ou 0,55 € (Non Prior). Reste du monde : 0,80 € (Prior) ou 0,65 € (Non Prior) La surtaxe aérienne est incluse (étiquette requise). Cartes postales Aérogrammes : affranchissement unique de 89 cents pour tous pays, surtaxe aérienne comprise.

TURKMENISTAN:

OBJECTEURS DE CONSCIENCE EN PRISON

Au moins quatre témoins de Jéhovah sont détenus au Turkménistan pour refus de service militaire en raison de leurs convictions religieuses. Atamurat Suvkhanov de Doshoguz a été condamné à 18 mois de prison en décembre 2004. Il purge sa peine dans une prison de Seydi, à des centaines de kilomètres de chez lui. En février 2005, Begench Shakhmuradov de Ashgabat a été condamné à un an de prison. Les deux prisonniers de conscience sont détenus pour «*avoir négligé de se présenter à l'appel normal au service militaire*». Mansur Masharipov et Vega Tuvakov (voir appels mondiaux d'août 2004), tous deux témoins de Jéhovah, sont également en prison pour avoir refusé le service militaire pour raisons religieuses. Cependant, six autres hommes ont été libérés en juin 2004 sous la pression internationale. On pense que leur libération a pour motif le fait que les autorités turkmènes ne désirent pas être qualifiées de «*pays particulièrement préoccupant*» en vertu de la Loi internationale sur la liberté religieuse des États-Unis. Une telle qualification peut mener les USA à prendre des mesures variant d'une protestation diplomatique à des sanctions commerciales. Le 20 décembre 2004, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution réitérant «*ses profondes préoccupations concernant les violations des droits humains graves et répétées qui se produisent au Turkménistan.*»

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président,

Au moins quatre témoins de Jéhovah sont emprisonnés au Turkménistan pour refus de service militaire en raison de leurs convictions religieuses. Il s'agit d'Atamurat Suvkhanov, de Begench Shakhmuradov, de Mansur Masharipov et de Vega Tuvakov. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande la libération immédiate et inconditionnelle de ces quatre hommes qui sont des prisonniers de conscience détenus pour le motif unique d'avoir refusé de servir dans l'armée en raison de leurs convictions religieuses. Dans l'espoir d'une issue favorable pour ces cas de violations des droits humains, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Signature : .....
Nom : .....
Adresse : .....
.....

LETTRE À ADRESSER À :

Monsieur le Président Niyazovu, Apparat Prezidenta, 744000 g. Ashgabat, Turkménistan
Fax: + 993 12 35 42 41

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade de Turkménistan, Avenue F.D. Roosevelt, 106, 1150 Bruxelles
Fax: 02 648 19 06

AGENDA

THÉÂTRE
«Ô VOUS, **FRÈRES HUMAINS...»**

Ce superbe roman d'Albert Cohen est mis en scène par Bernard Cogniaux qui en a fait un monologue. Après une centaine de représentations en Belgique, en France et au Luxembourg, ce spectacle reprendra pour 10 représentations exceptionnelles à Bruxelles.

Du 24 mai au 4 juin 2005 au Petit Théâtre du Palais des Beaux-Arts à 20h15 (Relâches les dimanches et lundis soir).
Réservations au 02 507 82 00.

MORT ACCIDENTELLE **D'UN ANARCHISTE**

Dans un commissariat de police, un anarchiste meurt défenestré au cours d'un interrogatoire. Suicide ou bavure ? L'affaire est étouffée. Un fou, pas aussi fou qu'il en a l'air, s'empare du dossier et mène l'enquête... Une farce énorme et ingénieuse de Dario Fo qui dénonce les compromis et les mensonges.

Du 17 au 21 mai, au Passage 44, boulevard du Botanique n° 44 à 1000 Bruxelles. Infos : 02 218 27 35

CONCERT

Concert exceptionnel d'Angel Parra. Un répertoire inédit: «Chansons d'Hier et d'Aujourd'hui». Si vous ne connaissez pas vos classiques de la chanson à texte latino-américaine, voilà l'opportunité rêvée de voir en concert à Bruxelles, l'un de ses grands représentants, Angel Parra.

Samedi 28 mai au théâtre LUMEN, Chaussée de Boondael 36, 1050 Bruxelles, prix 10 € (5 € pour les enfants de moins de 12 ans)

EXPOSITION
KINSHASA, LA VILLE IMAGINAIRE

Sur des textes de Filip De Boeck et des photos de Marie-Françoise Plissart, cette exposition sur la ville de Kinshasa, nous montre sa construction, sa déconstruction et tente de nous faire percevoir *«la ville comme un espace mental : Kinshasa au-delà de la réalité visible, géographique et physique»*. Cette exposition a obtenu le Lion d'or de la dernière Biennale d'architecture de Venise en 2004.

À partir du 3 juin 2005. Palais des Beaux-Arts, rue Ravenstein 23 à 1000 Bruxelles. Accès gratuit. Infos : 02 507 84 44

UN OBJET DEUX CULTURES
JUIFS DU MAROC

Jusqu'à la fin des années 1950, le Maroc a compté la plus forte population juive de tous les pays arabes. D'où venait-elle ? Etait-elle établie au Maghreb depuis la plus haute Antiquité, comme d'aucuns l'affirment ? Comment s'est faite la fusion entre ses diverses composantes ? A quoi tenait l'étonnante imbrication des hommes et des sensibilités entre marocains juifs et musulmans, qui s'est manifestée dans l'art, la musique, la cuisine, la vie quotidienne, et jusque dans la vie religieuse et les pratiques cérémonielles ? L'exposition tente de répondre à ces questions. Des concerts de musique judéo-arabe, des visites contées pour petits et grands, des projections de films et des conférences sur des questions d'ethnologie, d'art et d'histoire proposeront une approche complémentaire des grands thèmes de l'exposition.

Jusqu'au 15 mai 2005. Musée juif de Belgique, rue des Minimes 21 à 1000 Bruxelles. Infos : 02 512 19 63.

AVANT-PREMIÈRES
POUR AMNESTY

ELLES ÉTAIENT **CINQ**

Manon, 32 ans, accepte un dîner romantique avec Stéphane, un sympathique collègue de travail. Il y a de l'amour dans l'air ! Quelques jours plus tard, heureuse de ce début de relation, Manon est au volant de sa voiture dans un car-wash lorsque la vue d'un homme au bras tatoué la bouleverse totalement. Terrifiée, Manon s'enferme chez elle à double tour. Dès lors, une série de souvenirs refont surface. Elle se souvient d'un jour d'été, lorsqu'elle avait 17 ans et où, avec ses copines, elles ont préparé une fête au chalet des parents de cette dernière. Et de ce jeune homme tatoué qui l'a fait monter dans sa Jeep, en auto-stop, lors de ce fameux soir de fête. Depuis, Manon a toujours refusé de revoir ses amies. Pour survivre, elle a fui tout ce qui pouvait garder vivant le drame ayant marqué ses 17 ans.
Mais quinze ans plus tard, elle réalise que malgré les attentions répétées de Stéphane, seules ses amies d'enfance peuvent vraiment l'aider à surmonter sa peine.
«Comment, sans porter de jugements, poser un regard sur un sujet aussi délicat que celui des libérations conditionnelles de violents agresseurs? Comment réagit une victime lorsque, des années après son agression, son chemin croise à nouveau celui qui a laissé une marque indélébile sur sa vie? Comment l'amitié et l'amour peuvent-ils être porteurs d'espoir? C'est avec ces questions que j'ai abordé Elles étaient cinq» Ghyslaine côté, réalisatrice.

Elles étaient cinq, Victory productions. Avec le soutien des cinémas UGC. Sortie dans les salles à partir du 11 mai 2005.

AVANT-PREMIÈRE pour Amnesty le 9 mai à 19h30 au cinéma UGC Louvain-La-Neuve (55, grand place 1348). Prix d'entrée 7 €.

TERRE **PROMISE**

Ce fut la bonne surprise du Festival de Venise, en septembre dernier. *Terre Promise* de l'israélien Amos Gitaï fut salué par tous comme un grand film, dérangeant mais nécessaire. C'est, sans doute, la plus belle réalisation de son auteur que l'on peut voir dès à présent sur nos écrans. Le sujet : le parcours clandestin d'un groupe de jeunes prostituées emmenées au cœur d'Israël via l'Égypte. Le début, hallucinant, en plein désert du Sinaï, au clair de lune, c'est la vente aux enchères de ces femmes venues d'Europe de l'Est. Un véritable marché d'esclaves dans un pays où il semble impensable que de telles pratiques existent encore.
Le film veut montrer et nous montre en quoi consiste réellement la prostitution, un commerce avec des mécanismes extrêmement brutaux, loin des clichés exotiques souvent véhiculés par le cinéma. Ce que l'on voit ici, ce ne sont plus des femmes mais des marchandises qui vont passer de mains en mains, victimes d'un réseau international.
À travers l'histoire de Diane, la jeune prostituée et de Rose qui va lui venir en aide, c'est la société que met en cause Amos Gitaï. Et il pose la question : comment se fait-il que l'on puisse traiter ses semblables de telle manière ?
Cette œuvre d'une grande puissance critique s'achève sur une sorte d'apocalypse, un chaos total. Car dit le réalisateur *«le chaos de certaines situations permet d'ouvrir une brèche dans la nature répressive de certaines formes de pouvoir. Une façon de proposer un autre chemin et parfois même, la liberté...»*

Terre Promise sort dans les salles à partir du 11 mai 2005.

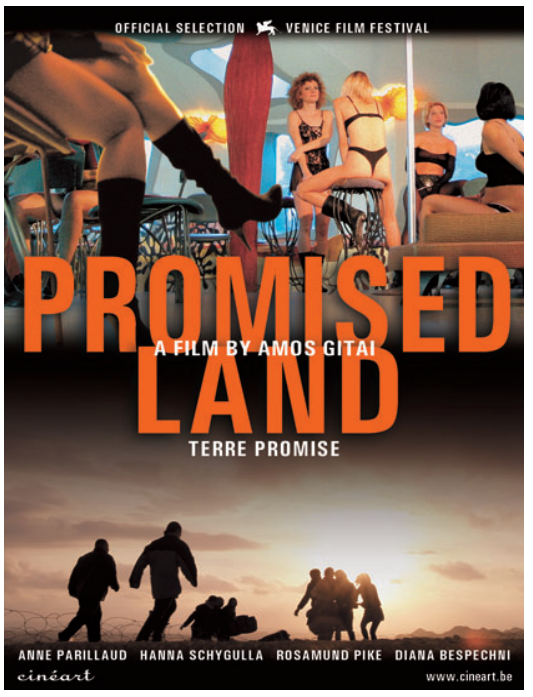

Amnesty International et l'asbl Le Nid organisent l'AVANT PREMIÈRE de *TERRE PROMISE*, le mardi 10 mai, à 21 h.15, au cinéma Arenberg (Galerie de la Reine, 1000 Bruxelles) en présence de nombreuses personnalités. (Prix des places : 7 € et 5,20 € (étudiants, seniors). Rens.02/538.81.77.

LA BOUTIQUE

EN COMMANDANT VOS CADEAUX ICI, VOUS DONNEZ À AMNESTY INTERNATIONAL LES MOYENS D'AGIR. MERCI !

Médaillon-bijou «Halte à la violence contre les femmes»

Symbole de la campagne «Halte à la violence contre les femmes», ce joli objet en laiton d'apparence vieux bronze se veut fin et discret (2cm). Livré attaché à un léger fil marron, il se porte en pendentif, mais il peut aussi être accroché à un bracelet ou, plus simplement, à un porte-clefs.
Réf. C755

5€

PENSONS À TOUTES LES MAMANS...

LUTTONS CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES.

5€

Porte-clefs

Très beau porte-clefs de couleur argent et noir. La partie ronde, avec le logo de la campagne Femmes, peut également servir comme jeton de caddie... joli, discret et pratique.
Ref G383

L 05 05

BON DE COMMANDE

A renvoyer à Amnesty International : 9 rue Berckmans – 1060 Bruxelles
ou par fax 02/537 37 29

Mme/Mlle/M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... N° : ... Bte : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

désire recevoir :	Référence	Prix	Quantité	Montant
Médaillon-bijou «Halte à la violence contre les femmes»	C755	5 €	.....	.....
Porte clefs	G383	5.00 €	.....	.....

Montant total des articles .....
Participation aux frais de port 2,5 €
Total de la commande .....

Date : Signature :

Vous recevrez une facture et un bulletin de virement pré-imprimé avec votre colis.
Attendez de recevoir ces formulaires pour payer. Merci !

DÉCOUVREZ TOUTE LA GAMME DES CADEAUX AMNESTY DANS NOS BOUTIQUES !

BRUXELLES : 9 RUE BERCKMANS (QUARTIER LOUISE)

LIÈGE : 11 RUE SOUVERAIN PONT

COMMANDER, C'EST SIMPLE !

PAR TÉLÉPHONE : 02 538 81 77
(AUX HEURES DE BUREAU)

EN LIGNE : WWW.AMNESTY.BE/SHOPPING

AVEC LE BON DE COMMANDE CI-CONTRE